



**Ville de Lausanne**

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2018

**Village de l'innovation de l'Ecole Hôtelière de Lausanne dans le domaine de l'hospitalité au  
Chalet-à-Gobet  
Mise à disposition de parties de la parcelle n° 15'281 de Lausanne**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a informé votre Conseil, lors de sa réponse du 17 novembre 2016 à l'interpellation de M. Jean-François Cachin « Quel avenir pour les ruines de la ferme du Chalet-à-Gobet », que l'Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL) était intéressée par le site du Chalet-à-Gobet pour y développer un ambitieux projet de création d'un « Village de l'innovation » spécialisé dans le tertiaire et plus spécifiquement dans l'hospitalité.

Une confirmation de cette information vous a été transmise lors de la réponse du 7 décembre 2017 de la Municipalité à l'interpellation de M. Cachin « Auberge du Chalet-à-Gobet après l'EVAM, une réouverture de l'Auberge est-elle possible en faveur du public ? ».

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer qu'un accord a été trouvé entre l'EHL et la Ville de Lausanne pour la mise à disposition des parties de la parcelle n° 15'281 de Lausanne, en vue du développement du Village de l'innovation. Elle concerne l'Auberge et sa dépendance, l'ancienne écurie en cours de rénovation suite à l'incendie en janvier 2007, l'ancien théâtre, l'ancienne caserne qui est déjà occupée par l'EHL, l'ancienne poste, la maison des cantonniers, le parking et les aménagements extérieurs du site. Le plan de situation, en annexe à la présente, figure le périmètre mis à disposition.

La convention et le bail ont été signés par les parties le 22 octobre 2018.

L'EHL s'est engagée à rénover et exploiter les bâtiments et ses aménagements extérieurs pour y développer son projet de Village de l'innovation. Pour ce faire, elle a mandaté un bureau d'architectes pour réaliser une étude de faisabilité et estimer les coûts du projet de l'ordre de CHF 25 à 30 millions. Dans le cadre de la réalisation du projet de l'EHL, votre Conseil sera sollicité pour les objets de sa compétence.

La Municipalité se réjouit de la reconversion de ce site dans le domaine de la recherche et de l'innovation, tout spécifiquement dans l'hospitalité.

En vous remerciant de prendre note de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter



Annexe : plan de situation figurant le périmètre de mise à disposition de parties de la parcelle n° 15'281 de Lausanne en vue de la création du Village de l'innovation de l'EHL